



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-03-058-CAB

Nomenclature : 9.4

OBJET : MOTION EXIGEANT LE MAINTIEN DE LA TOTALITÉ DES HEURES D'ENSEIGNEMENT AU LYCÉE PROFESSIONNEL AMBROISE CROIZAT DE TARNOS

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 16 mars 2022
 Pour extrait certifié
 conforme



Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 16/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

➤ Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022_03_045_DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

Monsieur le Maire expose,

Une réduction du nombre de classes d'enseignement menace à nouveau le lycée professionnel Ambroise Croizat de Tarnos.



Selon les syndicats d'enseignants, soixante heures d'enseignement seraient supprimées à la rentrée 2022. Déjà, depuis 2017, une centaine d'heures de formation ont été perdues.

La nouvelle grille d'enseignement de l'Académie de Bordeaux, à la demande du Gouvernement, induirait le regroupement des classes lors des enseignements généraux comme les mathématiques, l'histoire-géographie, le français... L'effectif d'élèves pour ces cours ne sera plus divisé par cinq, comme actuellement, mais par quatre, et pourrait atteindre jusqu'à trente élèves pour un seul cours, alors que ceux-ci sont formés pour des métiers radicalement différents. Ainsi par exemple, expliquent les enseignants, les mathématiques sont abordées de manière bien différente en section chaudronnerie, où l'accent est mis sur la géométrie, qu'en section électricité où l'accent est mis sur les formules.

Les différences d'enseignements sont encore plus grandes en classes de Certificat d'aptitude professionnelle qui devraient cohabiter lors des enseignements généraux, ce qui créerait un fossé entre les élèves qui n'ont pas tous le même niveau. Un certain nombre de ces élèves qui ont vécu un échec en enseignement général ont besoin d'un accompagnement plus spécifique encore, en petit groupe donc, pour aller à nouveau de l'avant et progresser.

Par ailleurs, la section Métiers des transitions numérique et énergétique, lancée à la rentrée 2021, pourrait être menacée.

Suite aux mouvements de grève des enseignants, le 5 mars dernier, auquel la Municipalité a apporté son entier soutien, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes, affirme « avoir entendu les inquiétudes », tout en insistant sur le fait qu'à la rentrée 2021, l'objectif d'un effectif global de 360 élèves n'a pas été atteint, le lycée comptant 341 élèves, et qu'elle envisage 330 élèves à la rentrée 2022, et qu'il conviendra en conséquence d'adapter le volume global d'enseignement.

Il est à souligné qu'avec la crise de la COVID, le lycée n'a pu communiquer sur la richesse des formations dispensées.

Un effort sans précédent d'éducation, qui passe par la valorisation des filières de l'enseignement technique et technologique est, pour la Municipalité de Tarnos, une des conditions majeures pour relocaliser en France nos industries envoyées à l'autre bout du monde, pour donner aux salariés une véritable maîtrise de leur travail, pour permettre à tous les citoyens de construire ensemble les choix qui engagent le pays et le monde. Faire des savoirs et de la création un outil d'émancipation individuelle et collective doit-être une priorité pour le développement même de toute la société.

Le choix de l'adaptation des enseignements lié à des variations d'effectifs, prôné par les logiques libérales, n'est pas acceptable.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Tarnos exige le maintien de la totalité des heures d'enseignement au lycée professionnel Ambroise Croizat de Tarnos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,



Considérant la nouvelle menace d'une réduction de soixante heures d'enseignement au lycée professionnel Ambroise Croizat de Tarnos,

Considérant, la menace qui pèse sur la section Métiers des transitions numérique et énergétique,

Considérant qu'il lui est essentiel que l'État valorise l'enseignement technique et technologique,

DÉLIBÈRE

DEMANDE au Ministre de l'Éducation Nationale de maintenir la totalité des heures d'enseignement au lycée professionnel Ambroise Croizat de Tarnos, en donnant instruction en ce sens au recteur de l'académie de Bordeaux.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Ampliation :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
- Monsieur le Recteur de l'académie de Bordeaux,
- Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes,
- Monsieur le Proviseur et les enseignants du lycée professionnel Ambroise Croizat.